

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*Bulletin Mensuel
de la Chambre de
Commerce Française
de Montréal*

**Pages 1 à 2
manquantes**

BULLETIN MENSUEL

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
FRANÇAISE DE MONTREAL

SOMMAIRE

Séance du 16 Avril 1924 — Diminution de la taxe de vente au Canada — Les Fourrures Canadiennes — L'Industrie Métallurgique au Canada en 1923 — Propositions d'affaires.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Séance du 16 Avril 1924

Etaient présents :

MM. J. Matagrín et M. J. Quedrue, Vice-Présidents ; E. Saint Loup, Trésorier ; L. Baisez, Secrétaire-Adjoint ; M. Nougier ; Dr. Paul Villard ; A. Tarut ; Paul Seurot, J. Durand et H. B. de Passillé, Secrétaire.

M. H. de Clerval, Attaché Commercial de France assistait à la réunion.

M. le baron de Vitrolles, nouveau Consul Général de France au Canada était l'invité d'honneur.

En l'absence du Président, M. Henri Jonas, actuellement en France, M. J. Matagrín, Vice-Président souhaite la bienvenue à notre nouveau Consul Général :

" Vous êtes notre Président d'Honneur, Monsieur le Consul Général, vous êtes donc ici chez vous et nous espérons que vous viendrez souvent nous guider de vos conseils, nous diriger dans nos travaux.

" La Chambre de Commerce Française de Montréal a été créée pour développer les relations commerciales entre la France et le Canada. Nous regrettons cependant que parmi nos membres, il se trouve peu d'exportateurs. Nous avons surtout des importateurs de produits français. Le commerce entre les deux pays est beaucoup plus important qu'on pourrait se le figurer de prime abord : les statistiques ne donnent pas de renseignements précis ; un grand nombre de produits français en effet ne passent pas par voie directe et lorsqu'ils prennent la voie anglaise les chiffres ne figurent pas aux statistiques des produits venant de France.

" Nous regrettons qu'il n'y ait pas davantage de relations directes entre les deux pays. Nous aimerions voir le pavillon français représenter plus fréquemment et d'une façon plus suivie notre pays dans les ports de Montréal, St. John et Halifax.

" Je tiens à vous assurer que nous ferons toujours

notre possible pour travailler en collaboration avec le Consulat Général de France et avec l'Attaché Commercial "

M. de Vitrolles, après avoir remercié M. Matagrín de ses souhaits de bienvenue, ajoute :

" J'ai eu l'occasion de voir déjà plusieurs d'entre vous et je suis heureux de vous connaître maintenant tous ou presque tous. Je sais à quoi tendent vos efforts : vous avez pour objectif de développer le commerce français, l'influence française ici ; je vous en remercie, car je vous considère comme les premiers collaborateurs du Consulat et je vous prie de même de me considérer comme le vôtre. Nous devons tous, en effet, travailler au développement de notre commerce et de notre industrie, base de notre expansion économique. Je viendrai le plus souvent possible au milieu de vous pour vous aider si je le puis ; je prendrai note de vos désirs, de vos vœux et je ferai mon possible pour contribuer à votre œuvre "

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance du 6 mars dernier qui est adopté.

Le Secrétaire fait connaître que le Conseil de la Chambre s'est réuni la semaine dernière pour statuer, sur la recevabilité de quatre candidatures de membres

Il n'y a en France qu'un seul organe de documentation et d'informations internationales concernant le Bois, toutes ses industries, tous ses dérivés :

La Revue Industrielle du Bois et de l'Ameublement

44, rue de Montmorency, Paris, IIIème.

Paraît le 15 de chaque mois.

Abonnement 15 francs par an pour le Canada.

actifs, qui ont été déclarées statutairement acceptables après examen, et qui peuvent maintenant être mises aux voix. Il s'agit de :

MM. Lucien Besnard, "Framerican Industrial Development Corporation", 6, rue St-Sacrement à Montréal, candidat présenté par MM. Quedrue et Nougier.

Aristide Pony, libraire, 374, rue Ste-Catherine Est, Montréal, présenté par MM. J. Matagrín et M. J. Quedrue.

Manoha, Directeur de la Parfumerie Houbigant Limitée, 46, rue St-Alexandre, Montréal, présenté par MM. Nougier et Durand.

M. Louis, représentant de la maison Bianchini-Férier de Lyon (soieries), 609 New Birks Bldg., Montréal, présenté par MM. Nougier et Durand.

Ces candidatures mises aux voix sont acceptées à l'unanimité.

M. de Passillé signale ensuite que nous avons reçu, par l'entremise de M. Quedrue, deux demandes d'adhésion de firmes canadiennes faisant de l'exportation vers la France. Il s'agit de la "Standard Chemical Co. Ltd.", de Montréal et de la "Asbestos Corporation of Canada Limited", de Montréal. Ces candidatures sont également acceptées à l'unanimité, ainsi que celles de onze maisons françaises de vins et liqueurs, fournisseurs de la Commission des Liqueurs de Québec.

Ce sont :

MM. Charles Heidsieck, Epernay (Champagne) ;
 Pol Roger & Cie, Epernay (Champagne) ;
 L. Olry Roederer, Reims (Champagne) ;
 C. Gauthier & Cie, Reims (Champagne) ;
 Colin & Bourrisset, Crêches près Mâcon (Saône & Loire), (Vins de Bourgogne) ;
 H. Grandjean-Lanéry, Mâcon (Saône & Loire), (Vins de Bourgogne) ;
 Bisquit-Dubouché & Cie, Jarnac (Cognac) ;
 J. & F. Martell, Cognac ;
 James Hennessy & Co., Cognac ;
 Etablissements A. Noirot Carrière, Dijon (Liqueurs) ;
 Les Petits-Fils de Frédéric Mugnier, Dijon (Liqueurs).

Ces adhésions nouvelles avaient été sollicitées sur la suggestion de M. Tarut, et notre collègue, en vue du recrutement de membres canadiens, annonce qu'il a remis au Secrétariat une note résumant une conversation récente de quelques membres de notre Compagnie au sujet d'un projet de modification à nos statuts pour faciliter l'entrée parmi nous d'éléments étrangers. Il

ajoute que les modalités et conditions de cette admission éventuelle devraient faire l'objet d'une étude approfondie et qu'il y a lieu d'attendre le retour de notre Président pour établir d'accord avec lui un programme précis à ce sujet.

Le Secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre du Consulat Général nous communiquant une note du Ministère des Postes et Télégraphes en ce qui concerne l'acheminement des plis postaux soumis à des droits de douane à l'entrée au Canada : notre Bulletin du mois d'avril a d'ailleurs publié ces intéressants renseignements.

Il est communiqué aux membres présents un certain nombre de circulaires, publications ou lettres reçues depuis la dernière séance, notamment une lettre et un article de journal de M. Gaston Valran, publiciste, au sujet de l'œuvre accomplie par notre Chambre au Canada ;

De M. Rivet, Membre adhérent de notre Chambre à Paris, faisant une intéressante suggestion au sujet de la propagande à faire pour augmenter le nombre de nos membres ;

De la "Foire Permanente et Internationale de Catalogues du Commerce et de l'Industrie" à Paris ;

De "l'Exposition Commerciale Permanente", à Paris ;

De "l'Alliance Française" au sujet de ses cours de vacances à l'usage des étrangers ;

De M. Mèglé, Directeur du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, nous annonçant l'envoi de brochures, publiées à la suite de la visite du Train Exposition Canadien en France, et par les soins du Ministère du Commerce, sur les régions économiques et touristiques françaises : une note a été adressée, par les soins de notre Secrétariat aux quotidiens de langue française de Montréal afin de faire connaître que nous tenons ces brochures à la disposition des intéressés.

M. Nougier demande que notre prochain bulletin signale la récente diminution de la taxe de vente au Canada ; elle a été réduite de 6% à 5%.

M. Quedrue signale que l'on a demandé aux organisateurs de l'Exposition française actuellement à New-York de venir ensuite à Montréal.

Il annonce aussi la récente création d'un service de quatre navires entre la France, St-Pierre et Miquelon et les Antilles Françaises ; il estime qu'une escale au Canada de ces navires serait indiquée et désirable. On fait en ce moment des expéditions importantes de produits chimiques et d'amiante sur la France, et il semble que le frêt serait assuré à Montréal.

M. Nougier remet ensuite à M. de Clerval des pièces relatives à un colis postal expédié de France en janvier et arrivé seulement à Montréal au mois d'avril ; il ajoute que par contre, un ordre passé en Angleterre lui est parvenu en 24 jours.

Le Consul Général saisi de cette question a jugé qu'il y avait lieu de faire une nouvelle enquête ; il estime

EXPORTATEURS

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.
 Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN

Incorporé

99 ST-JACQUES,

MONTREAL

inadmissible qu'un colis mette deux mois à venir au Canada.

Le Secrétaire annonce qu'il a reçu un certain nombre de réponses aux lettres adressées aux Chambres de Commerce Françaises dans les pays à change élevé. La plupart de ces Chambres n'ont pas voulu adhérer à notre projet par crainte des frais qu'elles pourraient avoir à supporter, ou de l'inutilité pratique d'une telle campagne. Pourtant, la Chambre de Commerce française en Suède est prête à nous prêter son concours. Nous attendons encore un certain nombre de réponses avant de pouvoir juger de la suite à donner à cette tentative.

Quant aux agents consulaires de France au Canada, tous ont répondu que leur besogne extrêmement lourde ne leur rendait pas possible une collaboration personnelle active; mais plusieurs nous ont promis qu'ils essaieraient de trouver une personne qualifiée pour prendre la charge de membre correspondant de notre Compagnie.

CORRESPONDANCE. — Le Secrétariat a reçu depuis la dernière séance, 109 lettres et en a expédié 148.

On remarquait dans cet échange de lettres 4 renseignements de notoriété et 2 litiges.

Des maisons françaises nous ont demandé des représentants pour les produits suivants : châtaignes fraîches, noix et cerneaux ; huiles d'olive et conserves d'olives ; chicorée ; kirsch, quetsch et liqueur de mirabelle ; machines à tricoter ; casques, écouteurs, haut-parleurs, postes à galène pour télégraphie sans fil ; lampes à incandescence ; vieux métaux ; articles de Paris et de fantaisie : mouchoirs, nappes, abat-jour brodés en batik, boîtes à poudre, etc. ; confections pour dames ; chapeaux pour dames, hommes et enfants ; rubans unis et façonnés en soie artificielle, coton et soie naturelle pour modes, confections, corsets ; aiguilles et épingles ; fleurs artificielles en nacre et en coquillages.

Une maison française nous a demandé de la mettre en communication avec une maison canadienne susceptible d'exploiter un système de pieux à vis brevetés pour les constructions en ciment armé sur terrain mouvant.

Nous avons aussi reçu deux demandes d'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 30.

Diminution de la taxe de vente au Canada

Une récente décision du Ministre des Finances à Ottawa a abaissé à 5% le montant de la taxe de vente perçue sur la plupart des marchandises, tant celles produites ou fabriquées au Canada que celles importées de l'étranger.

Depuis le 1er janvier 1924, cette taxe était de 6%, mais la plus-value des recettes budgétaires, au cours

des derniers mois, a permis de ramener cette taxe à 5%.

En ce qui concerne les articles importés, on se rappelle que cette taxe de vente est perçue par l'administration des douanes, au moment du dédouanement, le prix de revient imposable est établi en additionnant la valeur facturée pour la marchandise et le montant des droits de douane acquittés.

Les Fourrures Canadiennes

La valeur totale de la fourrure brute produite au Canada durant la saison 1922-23 a été de dollars 16,761,567 suivant les rapports officiels. Ce montant représente 4,963,996 peaux d'animaux pris par les trappeurs ou élevés dans des ranchs ; ces derniers ne comptant que pour 3 et demi % du total. Si l'on compare ces chiffres à ceux de la saison précédente, on remarque une augmentation de 597,206 dans le nombre de peaux, et une diminution de dollars 667,300 dans la valeur. Comme dans la dernière saison, le rat musqué vient en tête de la liste quant à la valeur. Le nombre des peaux de cet animal vendues dans tout le Canada pendant la saison a été de 3,846,161 ayant une valeur de dollars 5,077,886. Le renard blanc a dépassé le castor et est maintenant second sur la liste avec une valeur totale de dollars 3,015,348. Viennent ensuite le castor, avec une valeur totale de dollars 2,461,667 ; le vison, dollars 1,371,411 ; la martre commune, dollars 1,045,810 et le renard argenté, dollars 774,348.

La valeur totale de ces six sortes de fourrure s'élève à dollars 13,746,470, c'est-à-dire 82% de la valeur de la production entière du Canada. Les prix pour les principales sortes de peaux ont été, en 1922-23, d'une façon générale, plus bas que pendant la saison précédente, sauf en ce qui concerne la martre, le renard rouge et l'hermine dont les prix ont été plus élevés. C'est la province d'Ontario qui se classe la première pour la valeur de sa production, avec dollars 3,616,692. Québec vient après, avec dollars 3,049,656. La Saskatchewan accuse une production de dollars 2,242,937 et les territoires du Nord-Ouest, une production de dollars 2,171,424. L'Alberta, le Manitoba et la Colombie britannique ont eu une production dépassant un million de dollars. Le territoire du Yukon donne un chiffre

Kavanagh, Lajoie et Lacoste

AVOCATS

H. J. Kavanagh, C.R. — H. Gérin-Lajoie, C.R.
Paul Lacoste, C.R. — Alex. Lacoste, Jr., L.L.B.
Henri Gérin-Lajoie, B.C.L. — Elph. Leboeuf.

Edifice Banque Provinciale

7 Place d'Armes

Montréal (Canada)

Adresse Télégraphique "LALOI"

Téléphone: Main 8675

de dollars 199,522. L'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ont produit ensemble des fourrures pour une valeur totale de dollars 738,816. C'est la peau du renard argenté élevé dans des ranchs qui a fourni la plus grande partie de la production de ces territoires.

Jusqu'à ces dernières années, l'Ile du Prince-Edouard était la seule province dans laquelle on élevait le renard. Depuis quelque temps, des fermes d'élevage de renard se sont établies dans toutes les provinces du Dominion. D'après les dernières statistiques, 977 fermes de ce genre existent à l'heure actuelle.

Nombre, valeur totale, et prix moyens des peaux d'animaux à fourrure, pris au Canada pendant la saison 1922-23

Animaux	Nombre de peaux	Valeur totale des peaux	Valeur moyenne par peau
Blaireau.....	2.900	\$3.553	\$1.23
Ours blanc.....	6.381	63.458	9.94
Ours brun.....	702	5.768	8.22
Ours gris.....	18	129	7.17
Ours grizzly.....	93	1.712	18.41
Ours blanc.....	313	6.856	21.90
Ours (espèce non spécifiée).....	267	3.737	
Castor.....	175.275	2.461.667	14.04
Coyot.....	32.998	353.807	10.72
Hermine (weasel)....	362.236	219.306	.61
Martre d'Amérique (Pékan).....	3.976	277.667	69.84
Renard croisé.....	9.121	397.829	42.62
Renard rouge.....	42.739	564.998	13.22
Renard argenté.....	6.865	774.348	112.80
Renard bleu.....	512	31.534	61.47
Renard blanc.....	77.135	3.015.348	39.09
Jeune renard (fox kit).....	569	2.306	4.05
Lynx.....	17.317	332.061	19.18
Martre commune.....	45.579	1.045.810	22.95
Vison.....	159.626	1.371.411	8.59
Rat musqué.....	3.846.161	5.077.886	1.32
Loutre.....	10.676	259.568	24.32
Lapin.....	1.013	177	.17
Raton.....	24.520	95.136	3.88
Skunk (mouffette)....	117.840	236.081	2.00
Chat sauvage.....	1.129	3.781	3.35
Loup.....	7.839	124.344	15.86
Volverenne.....	1.027	16.057	15.63
Caribou.....	8	42	5.25
Daim.....	7.268	9.331	1.28
Elan.....	8	16	2.00
Orignal.....	1.576	5.778	3.60
Panthère du Canada..	12	80	6.67
Civette.....	61	12	.20
Chat domestique.....	235	73	.31
Total.....	4.963.996	16.761.567	

Esquisse Historique

On sait la place occupée par le commerce des fourrures sous le régime français. Pendant un siècle et demi, il fut à la fois le ressort principal de la découverte et du développement de ce pays, et un grand obstacle à la formation d'industries sédentaires. Plus tard on peut dire que la "Hudson Bay Company" a réellement administré les régions de l'Ouest, jusqu'à ce que celles-ci soient absorbées par le Dominion. Cette société accoutuma les indigènes à la présence d'Européens, et elle légua à l'avenir un grand exemple d'organisation et de discipline. Les faits principaux de cette histoire sont les suivants :

Depuis très longtemps les pêcheurs Basques et Bretons travaillant sur les bancs Nord-Américains avaient fait aussi le commerce des fourrures. Lorsque la cour des Rois de France utilisa un nombre de plus en plus grand de fourrures, des hommes entreprenants firent le voyage uniquement pour venir en chercher. Pont-Grave et Chauvin bâtirent Tadoussac en 1599 et en firent un centre pour leur commerce avec les Indiens du Saguenay. Quand le commerce s'avança plus avant dans le pays, on fonda Québec et Montréal. Dès le début, le Gouvernement français accorda des monopoles au commerce des fourrures, toujours sous la condition que la Compagnie amènerait au Canada un nombre fixé de colons. Mais la colonisation et le commerce des fourrures ne purent jamais marcher de

QUALITE et SERVICE

Acetic Acid, pure, 80%

Acetic Acid, 28%

Acétate de Soda

Acétate de Chaux

Acetone Pure

Acetone Alcohol

Acetone Oils

Charcoal

Columnian Spirits

Creosote Oils

Flotation Oils

Formaldehyde

Methyl Acetone

Methyl Alcohol

Methyl Alcohol Pure

Wood Alcohol

Fabriqué au Canada

**Standard Chemical Co.,
Limited**

Cable Address: STACHEMCO, MONTREAL

Code—A.B.C. 5ème Edition

W.U.

Lieber's

MONTREAL

TORONTO

WINNIPEG

FABRICANTS!...

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.

Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN

Incorporé

99 ST-JACQUES,

MONTREAL

pair ; la colonisation, en repoussant à l'intérieur du pays les animaux à fourrures provoqua une augmentation dans les dépenses de chasse, et d'un autre côté, les profits du commerce des fourrures, tout autant que son aspect romanesque, attirèrent tous les hommes amoureux d'aventures et les arrachèrent aux travaux plus paisibles de la vie des colons. Le commerce s'étendit à l'ouest et au sud par la route des rivières, grâce auxquelles des convois apportaient chaque année des peaux à Montréal et à Québec. La Compagnie de Caen, au 17ème siècle, envoyait chaque année en France de 15 à 20 mille peaux. C'est à cette époque que le castor devint la monnaie courante du Canada.

En même temps, les navigateurs anglais s'étaient efforcés de trouver un passage par le nord-ouest pour les pays de l'Orient. En 1632, aucun résultat pratique n'ayant été atteint ils cessèrent ces recherches. Mais la Baie d'Hudson avait été l'objet d'une étude géographique sérieuse, de sorte que lorsque trente ans plus tard les premiers bateaux anglais vinrent faire le commerce des fourrures, ils naviguèrent à l'aide de cartes marines vers des ports offrant une sécurité suffisante. La première expédition fut organisée sous l'inspiration de Radisson et Grosseilliers, deux "coureurs de bois" français qui avaient exploré la région riche en fourrures qui se trouve au nord du Lac Supérieur. Ils avaient été chercher des appuis en France, mais ne les ayant pas trouvés, s'étaient adressés à l'Angleterre. En 1670, le Prince Rupert obtint une charte pour les "aventuriers d'Angleterre qui font du commerce dans la Baie d'Hudson". Le Prince Rupert devint le premier gouverneur de la compagnie, et c'est de lui que le Rupert's Land tire son nom. En 1676, des marchandises qui avaient coûté 650 livres sterling furent reçues et échangées contre des fourrures, celles-ci furent vendues en Angleterre pour 19,500 livres sterling. Le dividende sur le capital s'élevant à 10,500 livres sterling atteignit quelquefois 100 pour cent. Pendant les guerres avec la France, qui débutèrent vers 1685, la compagnie n'annonça pas de bénéfices, mais dès la victoire des Anglais, elle reprit la distribution de ses dividendes, qui s'élevèrent habituellement à 20%. On construisit des forts autour de la Baie d'Hudson et de

la Baie James, vers les embouchures des rivières. Comme la compagnie pouvait profiter d'un monopole, ses agents attendaient qu'on vint leur apporter des fourrures à leurs postes.

Pendant la guerre de sept ans, le commerce méridional des fourrures échappa aux Français et jusqu'en 1771, les Anglais eurent fort à faire pour retrouver les vieilles routes françaises qui menaient vers l'ouest. Alors commença une période de vive concurrence. Un nouveau district riche en fourrures était à peine découvert que de nouveaux commerçants venaient s'attaquer à celui qui les avait devancés, et tous essayant de se ruiner les uns les autres devaient bientôt chercher de nouveaux champs pour leurs exploits. "Les marchandises étaient échangées pour des objets d'une valeur bien inférieure... on corrompait les Indiens et l'on ruinait le prestige du caractère des anglais". A la longue, les concurrents comprirent qu'il fallait unir leurs intérêts. De là naquirent des compagnies, telles que la "North-West Company" fondée en 1783-84, avec un capital divisé en seize actions. Ce capital ne se composait pas d'argent, mais chaque membre de la compagnie fournissait une partie des objets qu'on devait échanger. La "North-West Company" adopta une ligne de conduite vigoureuse et fonda des postes pour contrôler tous les meilleurs districts à fourrures. La compagnie de la Baie d'Hudson souffrit de cette concurrence et fut forcée d'abandonner son ancienne pratique d'attendre que les chasseurs lui apportassent les fourrures à ses postes de la Baie d'Hudson. Vers 1816, les deux compagnies rivales avaient absorbé ou ruiné onze autres sociétés et se trouvaient elles-mêmes à la veille d'un désastre. Enfin en 1821, elles s'unirent sous le nom de la compagnie la plus ancienne. Ce qu'apportait la "North-West Company", c'était le contrôle des versants de l'Océan Pacifique et de l'Océan Arctique, qui s'ajoutaient aux pays dont les eaux allaient dans la Baie d'Hudson. Sur la région toute entière, la compagnie de la Baie d'Hudson fit reconnaître la légalité de son monopole du commerce des fourrures. Ses droits sur les territoires indiens expirèrent en 1859, et dix ans plus tard elle abandonna tous ses autres privilèges. En échange, le Canada remit à la compagnie 300,000 livres sterling, des territoires autour de ses

TROIS-RIVIERES, Province de Québec, Canada

L'intéressante CITE DE TROIS-RIVIERES, d'une population de 27,000 HABITANTS, D'ORIGINE ET DE LANGUE FRANÇAISES, se recommandant à l'attention des FRANÇAIS DE FRANCE, par son développement florissant.

TROIS-RIVIERES possède un PORT EN EAU PROFONDE, sur LE MAJESTUEUX SAINT-LAURENT, à l'embouchure du Saint-Maurice, et peut recevoir LES PLUS GRANDS NAVIRES.

Cette cité située dans l'un des DISTRICTS FORESTIERS DES PLUS RICHES, est le centre principal de L'INDUSTRIE DE LA PATE A PAPIER.

TROIS-RIVIERES dispose encore d'environ 100,000 CHEVAUX VAPEUR DE PUISSANCE ELECTRIQUE que lui fournissent les nombreuses chutes d'eau du Saint-Maurice.

LA CITE FAIT APPEL A DE NOUVELLES INDUSTRIES, FRANÇAISES, PARTICULIEREMENT.

LA MAIN D'ŒUVRE CANADIENNE-FRANÇAISE est la plus appréciée de toute l'Amérique du Nord.

Pour tous renseignements, s'adresser à Son Honneur Monsieur le Maire de TROIS-RIVIERES, P.Q., CANADA.

anciens postes, et un vingtième du pays formant la bande de terrain si fertile qui s'étend entre la rivière Saskatchewan-nord et la frontière des Etats-Unis. A la suite de cette transformation, la compagnie de la Baie d'Hudson devint une société purement commerciale, n'ayant aucun privilège exceptionnel.

Industrie Moderne

Les dernières années ont apporté de grands changements dans le commerce des fourrures. Le Chemin de fer lui a donné des moyens d'action tout nouveaux. Les bateaux à vapeur font maintenant le service des grands lacs et des rivières. L'augmentation des prix a provoqué la création de façons nouvelles de traiter la fourrure et d'utiliser des peaux dont on n'aurait pas voulu autrefois. Le rat musqué a chassé le castor de la première place. Il y a eu une renaissance de la concurrence, et tout comme avant 1821, on a recherché fièvreusement de nouvelles régions à fourrures. Les organisations modernes, bien qu'elles couvrent tout le Canada, ont leur centre à Edmonton, qui se trouve aux confins de la grande réserve des animaux à fourrures. Winnipeg est maintenant le principal entrepôt de la compagnie de la Baie d'Hudson, quoique Moose Factory reçoit encore une fois par an, comme autrefois, la visite d'un bateau anglais. Montréal recueille les fourrures de la vallée d'Ottawa et de l'Hinterland de Québec, et achète la plus grande quantité de la production du pays.

Pendant la grande guerre, les statistiques montrent que le marché principal pour la vente des fourrures cessa d'être à Londres et se transporta aux Etats-Unis. En 1914, le Canada exportait en Angleterre et aux Etats-Unis des fourrures non préparées évaluées à 5,100,000 dollars, sur lesquelles l'Angleterre recevait une valeur de 3 millions de dollars. En 1919 sur une valeur de 13 millions 300,000 dollars, 3,700,000 seulement allèrent à l'Angleterre. A la fin de la guerre, Montréal conquist la position de marché international des fourrures, en organisant la première vente de fourrures aux enchères en 1920 où 949,565 peaux valant \$5,057,114 dollars furent vendues. D'autres ventes aux enchères eurent lieu aussi à Winnipeg et à Edmonton. Aujourd'hui, le marché canadien des fourrures s'est solidement implanté dans les mœurs, et des ventes ont lieu deux ou trois fois par an.

L'amélioration des méthodes de chasse, tout autant que les progrès de la colonisation forestière, minière et agricole, a fait reculer les animaux à fourrures dans des régions de plus en plus lointaines. On a

été obligé d'interdire la chasse de certains animaux pendant plusieurs saisons : la zibeline russe, le chinchilla bolivien, le castor du Canada ont été protégés de cette façon, mais ce remède ne semble pas avoir été suffisant, car on remarqua une diminution continue du nombre de ces animaux. Le commerce de la fourrure a adopté d'autres méthodes pour augmenter les ressources qui l'alimentent. Il a donné des noms nouveaux à des peaux communes et jusqu'alors méprisées ; on a mis à la mode les fourrures d'animaux domestiques. Il y a quelque quarante ans, l'agneau persan, l'astrakan, le "broadtail", la brebis caracul, commencèrent à devenir populaires. Plusieurs fermes ont été établies pour l'élevage des brebis caracul. La plus importante se trouve dans la province d'Alberta.

Parmi tous les animaux sauvages à fourrure du Canada, c'est le renard que l'expérience a fait reconnaître comme le plus capable à domestiquer. Il y eut, après 1890, une période pendant laquelle les prix des fourrures augmentèrent notablement. C'est alors que l'on commença à élever, avec beaucoup de succès, le renard dans des fermes spéciales (fur farms). Ce qui rendit la chose possible, ce fut qu'à la même époque on commença à employer les clôtures en fils de fer à mailles. On fait aussi l'élevage d'autres espèces, mais avec des résultats moins satisfaisants : le raton, le vison, la martre, le skunk (mouffette), le rat musqué et le castor.

Protection des Espèces Animales

La conservation des animaux sauvages a retenu tout spécialement l'attention du gouvernement. En 1916, on créa le Comité consultatif pour la Protection des Animaux Sauvages (Advisory Board on Wilde Life Protection, dont le but est de coordonner les efforts des différentes administrations fédérales en ce qui touche la protection des animaux sauvages. Le "North-west Game Act" et le "Migratory Birds Convention Act" sont les lois les plus importantes dont les détails d'application sont fixés d'après les avis de ce comité. En outre, le comité fait des recherches sur tous les problèmes que soulèvent la protection et l'utilisation de tous les animaux à fourrures, des mammifères classés dans ce qu'on appelle le gros gibier, et de toutes les sortes d'oiseaux. Il est à noter que les membres de ce comité ne reçoivent aucun traitement, et que pendant les sept années de son existence, il n'a encore donné lieu à aucune dépense. Des règlements s'appliquant à la chasse des animaux à fourrures sont en vigueur dans toutes les provinces et dans tous les territoires de la Fédération. La plupart des espèces sont protégées par une interdiction de les chasser pendant certaines périodes chaque année. Lorsqu'une protection spéciale semble nécessaire afin d'empêcher l'extermination d'une espèce, la chasse en est complètement interdite pendant un certain nombre d'années. Des permis de chasse et de commerce sont délivrés par les provinces et forment une source appréciable de revenus pour l'administration.

COMMISSIONNAIRES

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.

Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN

Incorporé

99 ST-JACQUES

MONTRÉAL

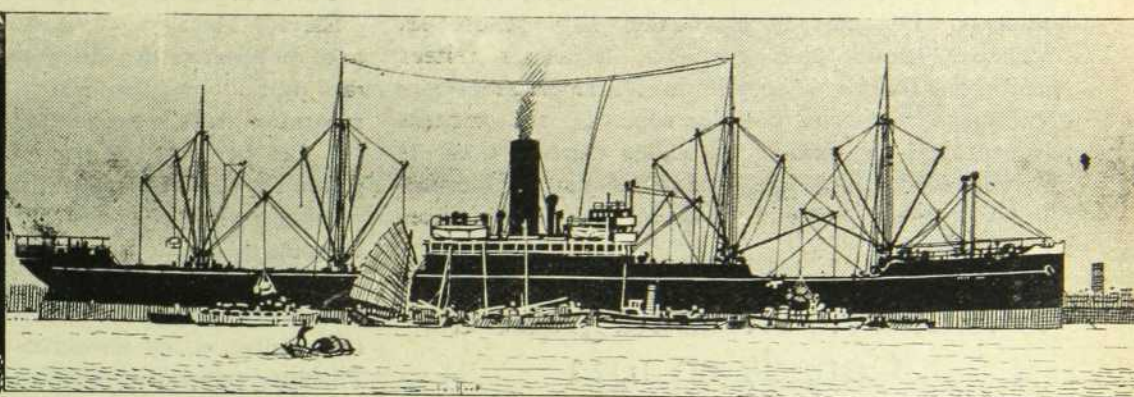
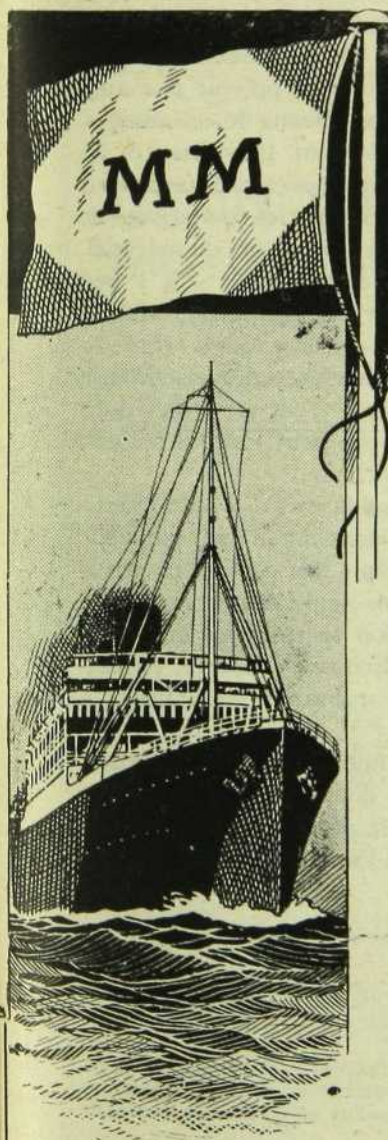
Production Actuelle

A partir de 1881, la valeur de la production de fourrures brutes au Canada a été comprise dans le recensement décennal. En 1880, la valeur des peaux a été estimée à 987.555 dollars et en 1910, à 1,927,550 dollars. En 1920 le bureau fédéral des statistiques a commencé de recueillir chaque année les chiffres de la production en s'adressant aux commerçants en fourrures. Pour la saison 1919-20, la valeur des peaux achetées des chasseurs et des propriétaires de fermes d'animaux à fourrures a été de 21,387,005 dollars. Il ne faut pas prendre ce chiffre comme une bonne représentation de la valeur moyenne de la production annuelle, parce que les prix ont été exceptionnellement élevés pendant la première partie de la saison. Pour 1920-21, la production totale de la fourrure au Canada a été estimée à 10,151,594

dollars ; pour 1921-22, à 17,438,867 dollars et pour 1922-23, à 16,761,567 dollars. Pendant les mêmes périodes, la valeur des peaux vendues par les fermes d'animaux à fourrures a été respectivement de 388,335 dollars, de 626,900 dollars et de 598,607 dollars. C'est le regard argenté qui forme la plus grosse partie de ces derniers chiffres, parce que le fait qu'il a le plus de valeur et qu'il s'apprivoise assez facilement en a développé l'élevage.

Exportation

Bien que le bison ait disparu pour jamais et que le castor et la martre soient en voie d'extinction, le commerce de la fourrure au Canada a encore un bel avenir. Il y a un siècle la valeur des exportations de fourrures dépassait celle d'aucun autre produit. Il est loin d'en être de même aujourd'hui, mais la production totale ne



MESSAGERIES MARITIMES

SERVICES CONTRACTUELS

DEPARTS A DATES FIXES DE MARSEILLE POUR

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRECE — LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA SYRIE — L'ARABIE — LES INDES — L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON — LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE — MADAGASCAR — LA REUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE — LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE — LA NOUVELLE-ZELANDE — LA NOUVELLE CALEDONIE.

LIGNES COMMERCIALES

SERVICES REGULIERS AU DEPART

d'Anvers, de Londres, de Dunkerque, du Havre, de la Pallice, de Bordeaux, de Marseille.

POUR

La Méditerranée, l'Inde, l'Indo-Chine et l'Extrême Orient

VOYAGES CIRCULAIRES EN MEDITERRANEE

par les paquebots de luxe "SPHINX", "LOTUS", "LAMARTINE", "PIERRE-LOTI"

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

Itinéraire : Marseille — Port-Saïd — Suez — Djibouti — Colombo — Fremantle — Melbourne — Sydney — Nouméa — Suva — Papeete — Panama — Colon — Fort de France — Pointe à Pitre — Marseille.

CONSIGNATION — TRANSIT — REPRESENTATION

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A:

PARIS siège Social, 8 rue Vignon.

MARSEILLE Agence Générale, 3 Place Sadi-Carnot.

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des Agents et Correspondants.

diminue pas et on peut toujours dire que le Canada est la dernière grande réserve d'animaux à fourrures qui soient dans le monde. En 1667 les exportations de fourrures en France et dans les Indes Occidentales étaient évaluées à 550,000 francs. En 1850, année où pour la première fois les statistiques du département des douanes furent publiées, la valeur des fourrures brutes exportées était de 19,395 livres sterling ; pour l'année fiscale 1920, la valeur des exportations a été de 20,628,109 dollars ; pour 1921, de 11,731,061 dollars, et pour 1922, 14,795,337 dollars. En 1923 (année fiscale) les exportations de fourrures brutes se sont élevées à 16,206,225 dollars, le marché anglais en absorbant pour 4,743,986 dollars, et les Etats-Unis prenant presque tout le reste. La transformation sur place des fourrures et leur utilisation au Canada augmentent chaque année en même temps que s'accroissent la richesse et le nombre de ses habitants. Lorsque la colonisation aura poussé ses conquêtes jusqu'à leurs dernières limites, il restera encore pour fournir au monde des fourrures historiques un immense territoire dont la superficie se comptera par centaines de milliers de milles carrés. C'est la fonction économique du commerce de la fourrure d'utiliser ce vaste domaine, et de lui faire rendre toutes ses richesses.

L'Industrie Métallurgique au Canada en 1923

L'année 1923 a été marquée par une grande activité dans la réorganisation des usines métallurgiques canadiennes : on en a construit de nouvelles ; on en a transformé d'autres ; on a rouvert d'anciennes usines qui avaient cessé de travailler, en les enrichissant des derniers perfectionnements techniques.

La production de la fonte, qui avait été de 383,057 tonnes en 1922, a dépassé 880,000 tonnes en 1923. Celle des billettes d'acier, qui avait été de 485,643 tonnes en 1922, a presque atteint 885,000 tonnes en 1923.

Dans le courant de l'année, "The Algoma Steel Corporation" à Sault Ste-Marie (Ontario) a fait travailler 4 hauts-fourneaux ; "The Canadian Furnace Company", à Port-Colborne (Ontario), 1 haut-fourneau, et "The Steel Company of Canada", à Hamilton (Ontario), 2 hauts-fourneaux. En Nouvelle-Ecosse, "The British Empire Steel Corporation" a eu 3 hauts-fourneaux en activité. Des grèves qui ont eu lieu sur les chantiers de cette dernière compagnie ont considérablement ralenti son essor.

"The Manganese and Steel Foundry Limited", à Sherbrooke (Qué.) a complété la mise en marche de ses appareils, qui ont une production de 8 à 10 tonnes d'aciers moulés doux, ou au manganèse. La Société "National Castings Limited" à Belleville (Ontario), a installé un haut-fourneau électrique pour la production du fer gris et des aciers moulés. "The Vulcan Iron Works", de Winnipeg, (Man), a installé les premiers appareils de fonderie dans cette ville pour la manufacture de produits spéciaux. "The Dominion Iron and Steel Co. Limited", de Sydney (Nouvelle-Ecosse) a installé un nouvel appareil pour la galvanisation des fils de fer, afin de faire face aux demandes sans cesse croissantes. Sa capacité de production a ainsi été portée de 60 à 120 tonnes de fils galvanisés, qui sont utilisés pour les clôtures et pour la fabrication de clous. "The Welland Alloy Steel Co." a acheté les usines de la "Electro Metals Co." à Welland (Ontario) et se propose de produire des alliages de fer en utilisant les minerais de Sudbury (Ontario). On peut prévoir une augmentation dans la production canadienne de ces alliages.

Les perspectives pour 1924 sont satisfaisantes en raison des constructions de grande importance qui sont sur les chantiers, et de la décision prise par les compagnies de chemins de fer de procéder à de gros achats de matériel.

On poursuit les études commencées il y a à peu près quatre ans en Colombie Britannique dans le but de reconnaître si les ressources naturelles de la côte du Pacifique pourraient justifier l'existence d'une industrie métallurgique dans cette région. C'est un projet dont il est souvent parlé, mais rien ne peut jusqu'à présent faire croire à sa réalisation prochaine.

Il semble donc que le Canada soit disposé à continuer ses efforts pour l'établissement d'une industrie métallurgique nationale, en dépit des conditions naturelles contraires ; en effet, les seuls importants gisements de charbon du Dominion se trouvent aux deux extrémités du pays, Nouvelle-Ecosse et Alberta, et l'importance des minerais de fer utilisables, découverts à ce jour, est très minime.

Dans ces conditions, le minerai de fer d'une part, une grande partie du charbon, d'autre part, devant être importés de l'étranger, il serait prématuré de juger de l'avenir qui peut être réservé à l'industrie métallurgique au Canada.

Propositions d'affaires

La Chambre de Commerce française de Montréal n'engage en aucune façon sa responsabilité en communiquant les demandes de représentants ci-dessous et n'autorise personne à la donner comme référence.

48 et 64.—Huiles d'olive et conserves d'olives.—Maison du Midi de la France demande représentant.

49.—Lainages.—Groupement de fabricants français demande à entrer en relations avec acheteurs et représentants.

CRÉANCES !...

Achat et recouvrement de créances françaises au Canada.

Renseignements sur demande

CRÉDIT CANADIEN

Incorporé

99 ST-JACQUES,

MONTREAL

Articles Religieux pour Cadeaux

Première communion, Anniversaires, Mariages, Ordinations et Professions Religieuses.

LIVRES DE PRIERES, reliures artistiques, très élégantes nouveautés.

LIVRES DE MEDITATIONS, Prédications, Bréviaires, Missels.

MEDAILLES en or, sujets variés avec chaînettes très appréciées.

STATUES, or nouveau, or vert et or mat, tous les sujets et grandeurs.

CROIX, palissandre et acajou avec Christ vieil ivoire, bronze doré et artistique.

CHAPELETS, roulés or, alliage d'or et or solide, pierres véritables.

IMAGES, assorties pour toutes les occasions.

Nous apportons une attention toute spéciale aux commandes par la poste.

Un personnel compétent et courtois est à la disposition des visiteurs.

GRANGER FRÈRES

Libraires, Papetiers, Importateurs
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

Rougier Frères

Cie Incorporée

Siège Social

210, Rue Lemoine
MONTREAL

Maison d'Achats

32, Boulevard de la Bastille
PARIS

PRODUITS FRANCAIS

Spécialités Pharmaceutiques — Eaux Minérales

Parfumerie — Accessoires pour Pharmacie.



La Province de Québec

La plus grande province du Canada est française dans une proportion de 85%. La plus grande partie du commerce dans les districts ruraux se fait par les magasins généraux — et 90% de ces magasins sont la propriété de Canadiens-Français. 80% des magasins spécialisés dans les villes sont la propriété de Canadiens-Français.

LE PRIX COURANT

A-B-C

Le plus important des journaux de commerce publiés en français au Canada est le seul guide commercial du détaillant canadien-français.

Pour les tarifs adressez-vous à votre agence ou au

No 198, EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL

CIRCULATION VERIFIEE
PAR L'A-B-C

ABONNEMENT POUR LA
FRANCE ET LA
BELGIQUE - - \$4.00

MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE

Président d'Honneur: Baron de Vitrolles, Consul Général de France dans la Puissance du Canada

MEMBRES D'HONNEUR

M. Paul Delombre, Ancien Ministre, Président de l'Union des Associations des Ecoles Supérieures de Commerce, Rédacteur au "Temps", Paris.
M. C. Dubail, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal, 19 rue Godot de Mauroy, Paris.
Général Boucher, 105 Avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine.
M. C. A. Chouillon, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 24, rue de Milan, Paris.
M. Yves Guyot, Ancien Ministre, 95 rue de Seine, Paris.

M. Gabriel Hanotaux, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, 15 rue d'Aumale, Paris.
M. Edouard Herriot, Sénateur, Maire de Lyon.
M. André O. Honnorat, Sénateur, ancien Ministre de l'Instruction Publique, Paris.
M. J. de Loynes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal, 1, rue de la Maye, Versailles.
Alexis Muzet, Ancien Député de Paris, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3 rue des Pyramides, Paris.
M. Schwob, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

MEMBRES ACTIFS

Maurice P. Aubin, agent représentant, de la maison Aubin & Reid, 275 Craig street West, Montréal.
Louis Baisez, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, agent représentant et importateur, 45, rue St-Alexandre, Montréal.
Lucien Besnard, "Framerician Industrial Development Corporation, 6, rue St-Sacrement, Montréal.
Pierre Charton, Directeur de la maison Geo. Herdt, 55, McGill College Avenue, Montréal.
C. Dorlia, Importateur, 29, rue Bolivar, Paris.
Auguste Dubost, 564, rue St-André, Montréal.
Jules Duchastel de Montrouge, Ingénieur Civil, 40 Avenue Dunlop, Montréal.
Justin Durand, agent représentant et Importateur, 122, rue Berri, Montréal.
M. Ferrand, Directeur pour la Canada de la Cie d'assurances "Union" Lewis Bldg, 17, St. John Street, Montréal.
Paul Galibert, Tanneur, 26, rue Wellington, Montréal.
Joseph D'Halewyn, Président de la Prévoyance, Compagnie d'assurances, accident et garantie, 99, rue St-Jacques, Montréal.
Henri Jonas, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Henri Jonas & Cie, Produits Alimentaires & Essences, 173, rue St-Paul Ouest, Montréal.
M. Manoha, directeur de la Parfumerie Houbigant, Limitée, 46, rue Saint-Alexandre, Montréal.
Marcel Louis, représentant de la maison Bianchini Frier (Lyon), 609, New Birks Bldg., Montréal.
Jules Matagrin, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Secrétaire-Trésorier, Perrin-Kayser Company Ltd., 37 rue Mayor, Montréal.
Emile Mériot, agent commercial, Boîte Postale 1564, Montréal.

Paul Mériot, Secrétaire de la Maison Alphonse Racine Ltée (Tissus et Nouveautés), 60, rue St-Paul Ouest, Montréal.
Edmond Mondehard, Représentant, 1713, rue Jeanne-Mance, Montréal.
A. de Montgaillard, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Rougier Frères, 210, rue Lemoine, Montréal.
Marcel Nougier, Union Commerciale France-Canada, J. I. Eddé, New Birks Bldg., Montréal.
H. B. de Passillé, Importateur, 192, rue Cherrier, Montréal.
A. L. Phené, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Président Olivier-Canada Ltd. (Tresses et Laizes pour chapellerie et produits d'Extrême-Orient), 76, Wellington Street West, (Toronto).
Aristide Pony, Libraire, 374, rue Ste-Catherine Est, Montréal.
Maurice J. Quedrue, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison Quedrue et Dubosq, armateurs, consignataires, exportateurs, 6 rue St-Sacrement, Montréal.
R. de Roumefort, directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35, rue St-Jacques, Montréal.
Victor Rougier, 210, rue Lemoine, Montréal.
Julien Schwob, Importateur, 211 McGill Street, Montréal.
Paul Seurot, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Ingénieur en Chef de la Commission des Tramways de Montréal, 84, Fort street, Montréal.
J. L. Suzanne, (The European Co.), 406, Confederation Life Bldg., Toronto, Ont.
E. Saint-Loup, Importateur, chambre 205, 275 Craig St. West, Montréal.
A. Tarut, de la Maison O'Brien & Williams, Agents de Change, 120 rue St-Jacques, Montréal.
G. Vennat, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 10, Cours de Gourgue, Bordeaux.
Dr. Paul Villard, 17 Avenue Vendôme, Montréal.

MEMBRES ADHERENTS

AERONAUTIQUE

Office Général de l'Air, 47, rue de la Victoire, Paris

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

Hernu-Péron & Cie, 95, rue des Marais, Paris.
E. Lacroix & Cie, Représentation, charbons, North Sydney, C.-B., Canada.
Pitt & Scott, Limited, agents du Canadian Pacific Railway, 45 et 47, rue Cambon, Paris.
Paul Tellier, Représentant MM. J. M. Currie & Cie., agents du Canadian Pacific, 36, rue d'Hauteville, Paris.
Thos. Traup & Sons, 38, Quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES

Claude Denis & Co., Importation-Exportation, 211, McGill St., Montréal.
J. Herbont, 137, Boulevard de la Reine, Versailles, (S. et O.)
C. A. Lefebvre & Cie, Board of Trade Bldg., Montréal.

Chas. Weber, 873 Beatty Street, Vancouver, B. C.

ARCHITECTES

J. O. Marchand, 480, Wood Ave., Montréal.

AGENTS DE PUBLICITE

F. E. Fontaine, Canadian Advertising Agency Ltd., Unity Bldg., Montréal.

AMIANTE

Asbestos Corporation of Canada Limited, 727, Canada Cement Bldg., Montréal.

ARMATEURS

Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
H. Genestal & Fils, 44, rue de la Bourse, Le Havre.

ARTICLES DE SAINT-CLAUDE

Lorge-Guignard, St-Claude, (Jura).